

Compte- Rendu

du Conseil Municipal du 29 mars 2010

Présents : Sylviane BIZET, David AUBENAS, Madeleine BONZI, Nicole BOULEBSOL, Bernard CHARVET, Jean-Michel FINET, Nicolas GROJEANNE, Dominique JAIL, Robert MEYER, Jean-Marie ROUSSET, René SESTIER, Yves MARKOWICZ, Philippe MOURRAT.

Excusés : Jean-François EXCOUSSEAU, Amable ZAZA, Xavier VIGOUROUX, Céline ASTIER.

Absents : Géraldine MONTESINOS, Daniel CHAZAL.

Procurations : Jean-François EXCOUSSEAU a donné procuration à René SESTIER, Amable ZAZA a donné procuration à Madeleine BONZI, Xavier VIGOUROUX a donné procuration à Bernard CHARVET.

Ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance ; Validation du compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2010 **FINANCES** Présentation du compte de gestion 2009 du Receveur Municipal ; Vote du compte administratif des budgets de la commune et annexes pour l'année 2009 ; Affectation des résultats de l'exercice 2009 ; Présentation et vote des budgets primitifs 2010 de la commune et des services publics d'eau potable et d'assainissement ; Vote des taux d'imposition 2010 ; Renouvellement de la ligne de trésorerie pour le financement de besoins ponctuels ; Modification d'un plan de composition d'ensemble d'une zone NAbA au Souveyron **TRAVAUX** Autoriser le Maire à signer le marché public pour la construction du complexe scolaire du Barlatier **QUESTIONS DIVERSES**

- Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2010

FINANCES

- **Présentation du compte de gestion 2009 du Receveur Municipal**

Le Maire présente le compte de gestion du budget principal et du budget des services publics d'eau et d'assainissement, établis par le Receveur Municipal. Ces documents justifient l'exécution du budget et présentent l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

1) Budget communal , au 31 décembre 2009 :

- le patrimoine de la commune s'élève à 13.847.000 euros. Par rapport à 2008, l'actif a augmenté de 1.000.000 d'euros;
- la dette financière est limitée à 137.000 euros

Commentaires du Receveur au sujet de la situation financière de la commune :

- **la commune a changé de strate démographique** en 2009 pour passer dans la catégorie des communes de 2000 à 3500 H.
- **la capacité d'autofinancement** s'élève à un bon niveau.
- **les produits de fonctionnement** restent plus élevés que les charges qui sont maîtrisées par rapport à 2008 (-1,6%).
- **les ressources fiscales** représentent 68% des produits de fonctionnement, et le produit de la fiscalité directe augmente de 6,6% par rapport à 2008.
- **les taux communaux** restent en dessous des taux moyens départementaux de la

strate

- les **dépenses d'investissement** se sont élevées à 429 euros/habitant contre 197 €/h en 2008 (environ 361 €/h en moyenne départementale).
- la commune dispose d'un **autofinancement confortable** qui lui permettra de faire face à la **construction du nouveau groupe scolaire**.

2) Budget eau et assainissement , au 31 décembre 2009 :

- le patrimoine du service s'élève à 4.830.000 euros
- la dette financière est contenue à 835.000 euros

Lors de la présentation, le Maire a mis l'accent sur l'examen des comptes présentant les résultats de l'exercice, et sur l'ensemble des documents qui permettent de justifier les opérations du receveur municipal : opérations budgétaires, opérations d'ordre...

Vote: unanimité

- **Vote du compte administratif 2009 des budgets de la commune et annexes**
- **Affectation des résultats de l'exercice 2009.**

Le CA est le reflet du bilan financier et de l'exécution du budget de l'exercice. La synthèse présente la réalisation comptable

Le Conseil Municipal :

- se réunit sous la présidence de Bernard CHARVET, Maire Adjoint.
- délibère sur les comptes administratifs de l'exercice de 2009 dressés par Robert MEYER, Maire.
- considère que l'ordonnateur Robert MEYER a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2009, les finances du budget principal de la commune et du service eau et assainissement
- procède au règlement définitif des budgets de 2009
- propose de fixer les résultats comme indiqués dans les tableaux ci-après

1) Budget communal

	Mandats émis	Titres émis	Résultat exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde (A)
Fonctionnement en euros	1.069.139,16	1.545.424,73	+476.285,57	+840.983,87	+1.317.269,44
Investissement en euros	1.054.398,16	502.363,56	-552.034,60	-24.383,61	-576.418,21
Total du budget	2.123.537,32	2.047.788,29	-75.749,03	+816.600,26	+740.851,23

2) Budget eau et assainissement

	Mandats émis	Titres émis	Résultat exercice	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde (A)
Fonctionnement en euros	303.115,83	348.501,63	+45.385,80	+46.418,34	+91.804,14
Investissement en euros	344.921,41	730.001,18	+385.079,77	+126.201,08	+511.280,85
Total du budget	648.037,24	1.078.502,81	+430.465,57	+172.619,42	+603.084,99

- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et les résultats tels que présentés
- décide l'affectation des résultats de la façon suivante :

1) Budget communal

- 594.653,18 euros afin de couvrir le besoin de la section d'investissement comprenant les restes à réaliser de 2009
- 722.616,16 euros reportés en section de fonctionnement.

2) Budget eau et assainissement

- 27.720,49 euros afin de couvrir le besoin de la section d'investissement comprenant les restes à réaliser de 2009
- 64.083,65 euros reportés en section de fonctionnement

Le Maire, Robert MEYER, étant sorti de la salle, n'a pas pris part au vote.

Vote: unanimité

○ Présentation et vote des budgets primitifs 2010

Le Maire rappelle que le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé les recettes et les dépenses de la collectivité.

Sont présentés le budget principal de la commune, les budgets annexes des services publics d'eau potable et d'assainissement, ainsi que l'évolution des chiffres prévisionnels par rapport aux réalisations des années précédentes.

1) Budget communal

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 2.249.455,26 euros pour la section de fonctionnement et à la somme de 5.341.488,97 euros pour la section d'investissement.

Le Maire apporte des précisions sur le financement des travaux du complexe scolaire mais aussi l'endettement de la commune à court et moyen terme. Le plan de financement définitif sera présenté dès notification définitive des subventions par la Préfecture et le Conseil Régional (ADEME).

Il rappelle que le plan de financement portera sur 3 années et dépassera en conséquence l'exercice en cours. Il sera basé sur l'autofinancement, les subventions allouées et l'emprunt.

L'endettement restera mesuré pour maintenir à la commune une capacité d'investissement sur les années à venir.

2) Budget eau et assainissement

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 424.583,65 euros pour la section de fonctionnement et à la somme de 734.601,34 euros pour la section d'investissement.

Le Maire propose de prévoir en 2010 l'étude de travaux pour le renforcement et l'extension des réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement.

Vote: unanimité

○ **Vote des taux d'imposition 2010**

Lors de la réunion du 15 mars dernier, la commission des finances a examiné l'évolution des bases et des taux d'imposition à partir des chiffres notifiés à la collectivité par les services fiscaux.

il est proposé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 3%, compte tenu des investissements engagés, de l'évolution des indices et du différentiel avec les moyennes départementales et nationales. La commission préconise par contre une stabilité pour 2010 des deux autres taxes locales.

Les taux de contributions directes pour 2010 se résument comme suit :

Taxe d'habitation : 6,82% au lieu de 6,62%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : maintenue à 18,11%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : maintenue à 30,50%

Vote: unanimité

○ **Ligne de trésorerie pour le financement de besoins ponctuels**

Le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie pour le financement de besoins ponctuels, d'un montant de 300.000 euros ouverte auprès de Dexia Crédit Local.

L'offre est acceptée sur la base d'une commission de 450 euros au lieu de 600 euros, comme pratiquée les années précédentes.

L'indexation du crédit sur l'index EONIA ou tout autre index sera rediscutée au moment opportun.

Vote: unanimité

○ **Plan de composition d'ensemble d'une zone NAbA au Souveyron**

Par délibération en date du 18 juillet 2002, l'assemblée municipale a approuvé un plan de composition d'ensemble d'une zone NAbA au Souveyron cadastrée AE 107, d'une superficie de 8 787 m² appartenant aux consorts RIVAIL.

Suite à la vente de ce terrain, les nouveaux acquéreurs ont souhaité modifier la distribution des lots afin d'optimiser la surface du terrain.

Le projet initial présentait une capacité de 5 lots de terrains à bâtir. Dans un souci de cohérence avec l'aménagement local, il est envisagé de revoir l'aménagement des lots, tout en conservant le même nombre de lots.

L'opération projetée est compatible avec les dispositions du POS modifié le 23 février 2010.

Après avoir examiné le projet et avoir délibéré, le Maire a procédé au vote de la délibération. Le résultat est le suivant :

- nombre d'élus présents : 13
- nombre de procurations : 03
- nombre de votants : 16
- nombre de voix pour : 11
- nombre d'abstentions : 5 (celles de Yves Markowicz, Bernard Charvet, Nicolas Grojeanne, Madeleine Bonzi, Amable Zaza)

Vote: majorité

TRAVAUX

- **Marché public pour la construction du complexe scolaire du Barlatier**

Méthodologie

Le Maire rappelle que le projet concerne la construction d'une école primaire près de l'école maternelle existante. L'ensemble comprendra, dans un bâtiment à simple rez-de-chaussée, 9 salles de classes, une cantine scolaire avec un office de réchauffage et annexes (garderie périscolaire, bibliothèque), une salle de sport de 264 m² à usage scolaire et tissu associatif, la mise en place d'un bassin de rétention pour l'absorption des eaux pluviales du secteur et l'aménagement d'une partie du chemin de Léva desservant le futur groupe scolaire du Barlatier. Le marché est constitué de 15 lots.

Le marché a été passé en procédure adaptée en application des articles 26 à 28 du Code des Marchés Publics.

L'avis public à la concurrence a été publié le 15 janvier 2010 sur les Affiches de Grenoble et du Dauphiné. La date limite de réception des offres était fixée au lundi 1^{er} mars 2010. La procédure s'accompagnait également d'une possibilité de répondre par voie électronique sur la plateforme de Techniplan.

Déroulement de la procédure

La commission d'ouverture des plis, composée notamment des membres de la commission d'appel d'offres, s'est réunie les 2, 11 et 16 mars 2010.

280 entreprises ont retiré le dossier de consultation auprès de la société Techniplan.

149 offres ont été réceptionnées dans le délai imparti dont 5 offres adressées par voie électronique.

Les deux maîtres d'œuvre du projet ont vérifié les offres de prix pour les 15 lots. Pour une meilleure analyse, ils ont questionné par écrit les entreprises pour avoir des précisions complémentaires sur des points tels que les effectifs, les installations de chantier, le respect des délais d'exécution, les produits utilisés, des éléments de technicité notamment en matière HQE, ...

Les maîtres d'œuvre ont remis et présenté un rapport d'analyse des offres, établi sur la base des critères de jugement des offres, parue dans l'avis public à la concurrence du 15 janvier 2010. A savoir :

- Valeur technique (méthodologie, moyens techniques et humains, motivations) 60%
- Prix des prestations 40%

Chaque offre classée a fait l'objet d'une analyse poussée par la commission d'ouverture des plis

Les dossiers administratifs et techniques ont été examinés en cours de la réunion du 16 mars 2010 pour affiner la connaissance des trois premières entreprises les mieux classées par lot.

Des explications techniques complémentaires ont été apportées par les maîtres d'œuvres sur les matériaux prévus dans le marché ou proposés en variante par les entreprises.

Résultats

Après avoir approfondi ces éléments, la commission d'ouverture des plis a approuvé le rapport d'analyse des offres selon le récapitulatif ci-après.

Le Maire attire l'attention sur le bon travail de l'équipe engagée dans la procédure et précise que le coût prévisionnel du projet établi en son temps par la programmiste a été respecté.

Par ailleurs, le respect du timing prévisionnel permettra de commencer le chantier selon le chronogramme prévisionnel des travaux proposé aux entreprises lors la consultation.

RÉCAPITULATION PROVISoire 1					
LOT n°	LIBELLÉ	ESTIMATION MAITRISE D'ŒUVRE	ENTREPRISE 1	MONTANT OFFRE ENTREPRISE 1	MONTANT OFFRE + OPTIONS ENTREPRISE 1
1	GROS OEUVRE / MACONNERIE	550 000,00	LAGIER	410 896,00	410 896,00
2	STRUCTURE BOIS / ISOLATION / BARDAGE	670 000,00	MANCA	558 000,00	573 102,00
3	COUVERTURE / ZINGUERIE	65 000,00	MANCA	61 837,00	65 137,00
4	ETANCHEITE / VEGETALISATION	204 500,00	SEI	182 000,00	182 000,00
5	MENUISERIES INTERIEURES / EXTERIEURES BOIS	340 000,00	BERRIAT BAT.	329 863,00	360 456,00
6	CLOISONS / DOUBLAGES / ISOLATION / FAUX-PLAFOND	145 000,00	SAIT	112 833,50	112 833,50
7	CHAPE PLANCHER CHAUFFANT	48 000,00	MIGNOLA	43 318,00	43 318,00
8	CARRELAGES / FAIENCES	101 000,00	MIGNOLA	84 147,07	84 147,07
9	SOLS SOUPLES	57 000,00	RASTELLO	55 176,00	55 176,00
10	PEINTURES INTERIEURES / EXTERIEURES	67 000,00	BOSSANT LOVERA	56 587,69	56 587,69
11	SERRURERIE / MENUISERIES METALLIQUES	38 000,00	CHORIER	26 628,00	34 254,00
12	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES ET FORTS	190 000,00	CEGELEC	159 982,93	159 982,93
13	PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION	470 000,00	CIZEPS	440 000,00	440 000,00
14	EQUIPEMENTS CUISINE	38 000,00	RAF	33 680,00	33 680,00
15	TERRASSEMENTS / V. R. D. / AMENAGEMENTS EXT	285 000,00	EUROVIA	227 169,31	255 432,46
TOTAL HT :		3 268 500,00		2 782 118,50	2 867 002,65
T.V.A. 19,6 % :		640 626,00		545 295,23	561 932,52
TOTAL TTC :		3 909 126,00		3 327 413,73	3 428 935,17
Différence entre offres et estimation :		-486 381,50 € H.T			-401 497,35 €
Pourcentage d'écart :		-14,88%			-12,28%
15	BASSIN		EUROVIA (MTM)	217 545,12	217 545,12

Le Conseil Municipal **PREND** connaissance des entreprises retenues, **AUTORISE** le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises et le **CHARGE** de la mise en œuvre de la construction.

Vote: unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur le conseil d'école du Barlatier du 19.03.10** (YM), comprenant :
 - les suggestions des parents (cantine, climatisation des préfabriqués...), le bilan financier, le chantier de la nouvelle école et la sécurisation du chemin de Lèva...
 - la programmation d'une réunion fin septembre 2010 avec les enseignants des deux écoles sur le regroupement pédagogique de 2011
- **Point sur les chantiers engagés** (BC) :
 - 1ère réunion d'organisation de chantier avec les entreprises et les bureaux d'étude du complexe scolaire mi avril
 - travaux d'amélioration de la sécurité sur la Route de Mont Rolland, consistant à la destruction d'un vieux four et l'aménagement de l'accès à la RD 5
 - sécurisation des piétons du secteur de l'Enclos à Tavernolles, au niveau de la RD5
- **Journée propre du 27.03.10** (BC)
 - grâce à de nombreux bénévoles, la journée propre a été un succès. Le matériel mis à disposition par le Sud Grenoblois a été apprécié ainsi que la participation des plus jeunes.
- **Forum sur le développement durable des 26 et 27.03.10** (JMF)
 - fréquentation correcte ; ateliers, tables rondes et implication scolaire appréciés par le public
 - le Maire propose de renouveler l'opération dans le futur, éventuellement en liaison avec des communes limitrophes, en anticipant l'organisation en amont
- **Le Schéma de Cohérence Territoriale** (RM)
 - intervention du Maire auprès de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
 - projet d'urbanisation contraignant pour la collectivité, bridant son développement sur les décennies à venir
 - besoin de renouveler la population pour rester dans la dynamique actuelle
 - programmation d'investissements structurels pour assurer un développement homogène sur les 5 prochaines années
 - demande d'une capacité annuelle de 15 à 20 permis de construire au lieu des 9 envisagés.

Affiché le 19 avril 2010 par Nous, Robert MEYER, Maire de Brié-et-Angonnes.

pour la secrétaire,

Le Maire,

Robert MEYER

